



EXTRAIT ANNÉE.

On achète à l'imprimerie
Gouvernement.
Prix 12 francs par an,
payables par trimestre et
échéances.

DIMANCHE 23 OCTOBRE 1853.

N° 43.

MESSAGER DE TAHITI.

ANNONCE :
A toute la ligne.AU COMPTANT.
Adressez à l'imprimerie du
Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE.

En exécution des ordres de S. E. Monseigneur le Ministre de la marine et des colonies, il est sortis à la publication, dans nos Établissements de l'Océanie, des deux décrets du 22 juillet relâchés à l'Execution de la loi postale du 3 mai.

Les dispositions qui y sont prévues ne s'appliquent qu'à présent qu'à nos colonies des Antilles, du Sénégal et aux Établissements français dans l'Inde.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le Commissaire Impérial a quitté Papeete jeudi matin pour aller visiter les districts de l'Est de Tahiti. Il était accompagné de ses officiers d'ordonnance.

Nous traduisons du *Le Vénérable*:

Habitants de Tahiti.

Pendant que le Gouverneur parcourt vos districts, échangeant avec vous les enseignements les plus sincères de ce développement réciproque qui lie vos chefs et vos familles au représentant de la France; il a placé à la Providence de nous visiter et de marquer sa trace par un fleau public. Un tourbillon de vent tel que vous n'avez pas pu le souvenez d'en avoir vu de semblable, est sorti du banc des montagnes, s'est abattu sur Papeete; et, comme il se rangea tout à droite, il fut arrêté dans son déferlement. La sphère des îles, la brise les poussa vers le sud, et le laissèrent, à renverser ses murs, les uns sur les autres et disperser dans les airs la poudre de la bouteille. Les débris ont été balayés; et vous pouvez le voir aujourd'hui, en cet état il ne reste plus que le sol en butte, sur lequel il reposait. Courbure, la tête sans manœuvre devant la divine main qui a juge à propos de nous frapper ainsi dure pour humecter notre orgueil. Mais, en devoir de chrétien accompli, il nous reste à nous tous efforts pour lutter contre ce mal. L'ordre régulier et constant que nous avons établi à Papeete, et que nous devons être absolument capable de répondre au mouvement d'affaires que nous avons appelé à Tahiti. Le temps passe; la saison des orages ne tardera pas à faire explosion; l'époque est proche où les navires vont accourir des îles glaciaires, les uns pour se réparer, les autres pour expédier leurs cargaisons dans leurs divers ports d'armement. Toutes les forces dont le Gouvernement dispose sont activement employées aux constructions de l'arsenal et de la rade. Voyez avec quelle ahurissement nos matelots travestis à votre port agissent de manière à empêcher l'entrée dans nos ports de toutes les nations de la Californie et l'Australie. Tous les jours, des naufragés jusqu'à l'heure où le calme se conçoit, sont à bord à l'ouvrage comme des aubaines. Et les plus utiles établissements dont nous avons un pressentissement, quais d'abattage et de débarquement, débarcadères, pâces à charbon, semblent sortir de l'eau comme par enchantement. Nous ne pouvons pas suspendre ces travaux qui doivent être absolument achevés avant les pluies de l'hiver. Le Gouverneur en appelle à votre assistance. Les habitants de Tahiti, il compte sur vous pour l'aider efficacement en ce moment d'urgence. Mais, vous n'avez pas la force de le refuser de cette manière de faire apparaître en quelques jours un magasin aussi étendu sur le sol même de l'ancien. Il n'est pas nécessaire de donner une communion à l'île entière, il suffit que les quatre districts voisins de Papeete, Punaauia et Pare, se mettent à l'œuvre; les autres districts seront convaincus à leur tour s'il se présente quelque nouvelle occasion d'un grand travail public.

Chefs et huiaritairas des quatre districts de l'Ouest, le gouverneur vous attend le 10 novembre pour commencer son ouverture de réunion. Dans le débat, vous avez été les plus ardents à le soutenir dans l'essor qu'il a imprime à votre pays, vous lui seriez fidèles dans cette nouvelle épreuve; et le travail fini, ce lieu sera une occasion de vous réunir dans une fête de famille.

Depuis près d'un mois des bruits alarmants sur l'apparition de quelques cas de variole, parmi les indigènes, s'étaient répandus surtout à Papeete. L'arrivée du brig *anglais Ocean*, venant des Samoa, a déclenché l'effroi. On a été obligé de faire élever la crantie de la population. Le bâtimant fut soumis à une quarantaine provisoire, tout l'équipage fut visité par le médecin de la rade, et la communication avec la terre, accordée seulement après certitude qu'il n'y avait pas un seul malade à bord. De nombreux bruits aménèrent une seconde visite du médecin à bord de l'*Ocean*, cinq jours après son arrivée; cette visite, comme "à première", démontre que tout ce que l'on disait était complètement faux.

Malgré ces précautions, et cette fois-là, il y eut des cas plus nombreux. Des cas de variole existaient, assurément, dans plusieurs "casos de la Plage"; on les avait vus, reconquis; des indigènes même l'avaient dit. Dans sa bienveillante sollicitude pour la population, M. le Gouverneur ordonna à son chirurgien de

division de vérifier immédiatement les choses, et de le faire avec la plus scrupuleuse attention. M. le docteur Brumondale, pour rassurer complètement les esprits, pris MM. Delaporte, ministre de l'amiral, Prat, chef du service à terre, et le docteur Johnson, de voyage bien assuré à lui; des négociants recommandables du pays les accompagnèrent pour leur indiquer les cases où se trouvaient les malades.

Pendant près de deux heures, la réunion médicale parcourut le village de la Plage, et le résultat des investigations fut tout à fait nul. Pour le moins, on peut affirmer que la variété ne régnait pas à Tahiti, et il faut espérer que grâce aux précautions qui seront prises, d'après les ordres de M. le Gouverneur, la propagation échappera à l'invasion de ce fléau.

Les malades que la cimaise ou médicale a vus dans sa visite sont bien atteints de quelques boutons, soit à la figure, soit sur le corps, mais cette affection n'est aucunement dangereuse; elle ne réclame, de la part des indigènes, que des soins de propreté, quelques bains et l'emploi d'un peu de purgatif pendant un jour ou deux.

EDILITE TAHITIENNE.

SUITE.

Une économie touchante et bien heureuse, à Papeete, qui a en lieu d'habitation dernier dans la chapelle catholique, nous engage à nous y arrêter un instant en route avant de continuer notre rayon de la ville. Ces murs ouvrent habilement un silencieux recueil, ce horrore mort dont la brise à peine fait trembler les feuilles; si sont tout à coup animées d'une vie harmonieuse; l'air s'est rempli de chants sacrés, de voix enfantines et pures, des notes religieuses de l'ange et de la gracie et pénétrante évocation de *Sainte* émanant par la musique de la frégate *la Patrie*. L'annuaire de *la Patrie*, le digne abbé M. Starie, apporte un tout entier d'extinctions patientes, toujours bienveillantes; et onctueuses, avec cet esprit de vraie charité que rien ne rebute et qui fait la puissance de la foi, avait amené les mousses de la frégate à s'approcher pour la première fois de la sainte-table. Ils étaient là au nombre de quarante, ces enfants au maintien plein de dévotion, instruits aux saints mystères dans l'immortalité des océans, aussi bien sous les chaleurs torrides de la ligne qu'à travers les afflictions à gas des gosses vaincus du Cap-Horn, avec leur père spirituel au milieu d'eux, dont le visage radieux exprimait l'intime honneur qu'il ressentait d'avoir si heureusement accompli cette parole de son divin maître: *Battez paroles contre un*. Laissez ces petits enfants venir à moi. Les dernières notes de ce premier degré du chœur pour recevoir le corps de Jésus-Christ, et alors, comme accompagnement de ce mystère à la fois si révélateur et si consolant pour l'homme dans cette vallée de misères, les séraphiques accents des jeunes filles de l'institution des sœurs firent entendre le cantique de la communion des fidèles. Le Gouverneur assistait à la cérémonie à la tête de son état-major avec le commandant et les officiers de la frégate, et un détachement de troupes en armes qui formaient le cortège; de tous ces hommes durlement trempés au souffle des tempêtes et dans le feu des combats, quelques-uns même morts par les boulets, pas un qui ne sentit une émotion profonde à ce spectacle qui leur rappelait l'acte qui laisse dans les souvenirs d'enfance une trace ineffaçable: la première communion! Si donc de la France et des émotions naissantes de la vie, chacun retrouvait tout-à-coup dans son âme, la patrie, et la première fleur de la jeunesse, et la voix du premier confesseur, et les embrassements maternels, et le bondissement d'une conscience lavée dans les eaux de la pénitence et les fêtes de ce grand jour.

Le Domine salutem, admirablement chanté par quelques-uns de nos officiers, vint clore la cérémonie en associant le grand nom de l'Empereur et le vœu de toute âme vraiment française aux images souriantes du jeune âge. L'émotion semblait mêmes gagner les indigènes réunis à la partie par l'attrait de la musique. Que nos missionnaires ne se discourent pas et qu'ils apprennent par cet exemple de notre excellent abbé Mœtarie que Dieu ne mange jamais de donner son heure de récompense! Mais, au final, quel plaisir au prochain qui remplissait le cœur des apôtres,

M. Bouhéria, de retour à Papeete, a repris ses fonctions de commissaire-prieur par un ordre du Commissaire Impérial en date du 11 octobre.



La corvette de Saussure, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Féret, partie le 2 octobre pour Nouakchott, a mouillé sur rade de Papeete le 19 à cinq heures du soir, après une absence de dix-sept jours, dont trois ont été passés au portail de Taiti-Had pour mettre à terre un chargement de vivres. Nous remarquons que c'est la traversée la plus rapide qui ait encore été faite par un grand bâtiment.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

des îles de la Société.

Le 12 octobre 1853 le tribunal de police correctionnelle des îles de la Société, assis à Papeete, a rendu les jugements suivants :

* * * M. Emile Legrand, pour une démission calomnieuse qu'il a faite par écrit au chef du service administratif contre M. J. Pradis, capitaine du trois-mâts le *Nouvel-Alfred*, a à quatre cent francs d'amende, cinquante francs de dépens et aux frais de la procédure.

M. Omer, qui sera délivré au capitaine J. Pradis, une expédition de ce journal, plissé non extrait, dont six sont destinés à être affichés à Papeete.

* M. Samuel Sustenane, capitaine de la goëlette *Emily Hort*, à mille francs d'amende, cinquante francs de dépens et aux frais de la procédure, pour avoir fait le cabotage aux îles Pomotus, sans pavillon anglais.

(Condamnation prévue par l'art. 2 de l'arrêté n° 22, portant règlement du port.)

Le président du tribunal correctionnel,

Sig. LEBRIGAND.

Le greffier,

Sig. V. Beron.

NOUVELLES DIVERSES.

On parle d'un décret qui augmenterait les cas ou le droit de porter la décoration militaire doit être enlevé ou suspendu. Cette mesure aurait pour but d'atteindre les condamnations d'un caractère grave au point de vue de la considération personnelle, mais il est difficile d'entre de la loi se pénalise pas à ce que les individus sous le coup des condamnations soient rayés des cadres de la Légion-d'Honneur.

— La situation des affaires est toujours très favorable en Algérie. On parle beaucoup d'une expédition faite du côté du Babor, dans laquelle notre armée d'Afrique a fait une nouvelle moisson de lauriers. Les tribus de la Kabylie en elle a entrepris de réduire se sont soumis après une série de combats glorieux et décisifs pour nos armes.

— Plusieurs dépressions sensibles se sont fait remarquer dans les rues de Paris, notamment au centre de la place du Panthéon, où quelques pavés se sont détachés; on a pu mesurer la profondeur d'un gouffre qui indique l'existence de souterrains qu'on nomme Catacombes.

— La ville du Havre dait encombre d'émigrés allemands qui attendaient un passage pour l'Amérique.

— Il se serait produit en Suisse une très vive émotion à la nouvelle de l'assassinat d'un général qui le charge d'affaires de l'ambassade des Français auprès de la confédération Habsbourg, aurait déclaré qu'à la France appartenai les demandes que l'Autriche a faites à la Suisse.

— On lit dans les journaux d'Europe qu'en rapport très intéressant a été fait à l'Empereur sur les travaux du corps législatif dans la session qui vient de se clore. Cent soixante-douze lois ont été présentées, discutées à fond par les bureaux et par les commissions; centsoixante-dix ont été délibérées et votées en séance publique. Parmi les mesures proposées par S. M. l'Empereur, sans cesse préoccupé de l'intérêt des classes soûfrantes, on voit de multiplier celles de perfectionnement des institutions et de leur faire faire ce qu'on remarque :

Les caisses d'épargne; Les caisses des retraites pour la vieillesse; Les enfants confiés à l'assistance publique;

L'organisation du crédit départemental et communal, cinq lois ajoutant à la grande œuvre nos chemins de fer, enfin l'établissement d'une ligne électrique qui met l'Algérie et la Corse à deux minutes de l'Europe.

Le corps législatif a été également saisi de question d'une importante nature dans l'ordre moral; il a travaillé à l'affermement de la paix publique, à la transformation de la peine des travaux forcés et à plusieurs autres lois parmi lesquelles il faut comprendre la loi sur les pensions civiles, la loi sur l'état-major

de l'armée navale et celle sur le recrutement annuel de l'armée. L'importance militaire, commerciale, industrielle de toutes les mesures détaillées dans ce rapport n'a besoin d'aucunes contestations.

* * * On dit qu'un grand nombre de réfugiés polonais ont effectué leurs services militaires à la Turquie.

— Un travail de statistique établit que la France, qui occupait à peine il y a cinquante ans, 20.000 mètres pour filer 20.000 millions de kilogrammes de coton, fil et tisse aujourd'hui plus de 20 millions de kilogrammes. Cette matière première fournit le travail quotidien à plus de 600.000 ouvriers.

Programme des manœuvres qui seront exercées ce soir par la marine de la frégate la *Fougue*.

* * * Le Diablot à quatre (balle).

* * * Fantaisie sur l'opéra de Lucie.

* * * L'ouverture du Siège.

* * * Norma (fantaisie).

* * * Ouverture de Lestocq.

* * * Indiana (valse).

BATIMENTS SUR RADE.

Br. course.

26 août. Frégate française *Porte*, commandée par M. de Miniac.

14 octobre. Goëlette française *Toucman*, commandée par M. Mahieu, lieutenant de vaisseau.

15 octobre. Corvette *Prévoyante*, commandée par M. Larent, lieutenant de vaisseau.

15 octobre. Corvette française *Sorcière*, commandée par M. Ferre, lieutenant de vaisseau.

15. Goëlette française *Nouïra*, désarmée.

Goëlette française *Kamehando*, désarmée.

Goëlette française *Popeete*, désarmée.

DE COMMERCE.

25 mai. Trois mât américain *Emily Taylor*.

26 juillet. Goëlette française *Diana*.

26 juillet. Trois mât du Protecteur *Dumont-Buraille*, vice-président Lemaire, en chargement.

26. Goëlette de Borbura *Messager*, va-nuisine Ven'three.

13. Goëlette anglaise *Emily Hort*, capitaine Sustenane, en chargement.

4 octobre. Brig anglaise *Océan*, capitaine Bell, en réparation.

11. Goëlette du Protecteur *Mary-Anne*, capitaine Ldin.

13. Goëlette du Protecteur *Inn*, capitaine Leguere, en chargement.

Meurtrement du port de Papeete du samedi 13 au samedi 22 octobre 1853.

ENTREES.

19. Corvette française la *Sorcière*, commandée par M. Ferre, lieutenant de vaisseau, venant des Marques.

SORTIS.

19. Trois mât français *Nouïr-Alfred*, capitaine Pradis, pour Manille et Hong-Kong.

20. Goëlette française *Norme*, capitaine Alexandre, pour Mangareva et Valparaiso.

ARSENAL DE KARL-LUTZ.

15. Le trois mât du protecteur *Dumont-d'Urville*, venu de l'île de l'Arsenal.

16. à 20, à deux heures de l'après-midi, le brig anglais *Océan* a été mis à l'eau.

19-20. La goëlette coloniale *Toucman* quitte le quai après avoir terminé ses reparations.

POUR VALPARAISO.

Partira le 28 du mois courant la goëlette tahitiennne EXPEDITION, capitaine Moeller.

Pour fin et passeage, s'adresser à M. Ewald.

Papeete, le 22 octobre 1853.

AVIS AU PUBLIC.

M. M. M. Chéry à l'homme d'informier les personnes qui veulent faire l'acquisition de ce qu'il vient de recevoir à Paris un assortiment de marchandises, telles que : cannes, hâties, fil, mouchoirs, foulards, cravates, collerettes pour dames, broches, a habis, à cheveux, à dent, à ongle, pinocas à barbe, encres à marquer, démonoirs, gravates de fantaisie, bijouterie, garantie, parfumerie, etc., etc. On trouve également dans les magasins de M. M. Chéry des articles de Chine, comme : toiles d'ananas, Nankin, crépon, etc.

Le tout à des prix raisonnables.

LE GERANT : BRIOT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8 AU 14 OCTOBRE 1853.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE*			TEMPÉRATURE			Humidité moyenne en cent*	ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE		
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne.	VENTS de la baie.		CIEL.	MER.	Phénomènes particulières.
S. 15	760,544	2,15	21,8	28,0	24,90	SE. O.	82,2	Couvert.	Belle.	
D. 16	760,950	1,05	28,6	25,20	89,7	SO. J. h.	80	Br.		
J. 17	761,250	1,15	29,8	25,60	77,0	NE. J. h.	80	Br.		
M. 18	762,240	1,15	29,2	26,10	74,50	NE. J. h.	80	Br.		
M. 19	762,450	1,70	29	28,8	75,50	SE. J. h.	80	Br.		
J. 20	762,300	1,40	24,3	29,2	25,95	SE. J. h.	80	Br.		
V. 21	762,322	1,25	21,7	29,3	25,50	SE. J. h.	73,4	Pluvieux.	Brillant.	